

Offre d'emploi

Surveillant(e)-chef(fe)

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de plus de 12 500 résidents, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Soucieuse de se développer de manière durable et authentique, elle mise sur la qualité de ses services et de son milieu de vie pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Sommaire des tâches

Sous l'autorité de la ou du supérieur(e) immédiat(e), la personne titulaire de ce poste sera responsable de la coordination, de l'encadrement et du soutien au personnel de surveillance et assistera les coordonnatrices et coordonnateurs aux loisirs dans les tâches quotidiennes.

- Participer à la formation du personnel;
- Veiller à un excellent service à la clientèle et au service au(x) locataire(s);
- Assurer un suivi avec la ou le coordonnateur(-trice);
- Assister au travail des surveillant(e)s et intervenir en cas de besoin;
- Assurer le suivi de l'inventaire (matériel et équipement) des installations des loisirs;
- S'assurer que les documents des surveillant(e)s soient remis et complétés correctement;
- Participer à l'évaluation des surveillant(e)s;
- Assurer une présence à toutes les activités dans toutes les installations de loisirs;
- Agir à titre de personne-ressource pour les surveillant(e)s lorsque la ou le responsable n'est pas sur place;
- Assister aux tâches administratives du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Exigences

- Avoir complété un secondaire 5 (DES);
- Posséder au moins une session d'expérience au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Carignan (un atout);
- Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office);
- Très bonnes aptitudes en relations interpersonnelles telles que le travail d'équipe et le service à la clientèle;
- Bonnes aptitudes en communication;
- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et esprit d'équipe;
- Permis de conduire de classe 5 valide.

Rémunération et conditions de travail

La rémunération et les conditions de travail sont déterminées par la politique régissant les conditions de travail du personnel syndiqué, comme prévu à la convention collective, à la classe 1. La rémunération se situe de 25,46 \$ à 31,05 \$ (taux 2025). L'horaire de travail est de 25 heures par semaine du 31 août 2026 à la fin du mois de décembre 2026.

Pour postuler

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le **23 août 2026** par courriel à rh@carignan.quebec.

Nous remercions les candidats et candidates pour leur intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.